ORGANISATION MORILLON-LA RIVIERE ENVERSE

Chers parents,

Depuis la semaine dernière nous travaillons activement en lien avec les services académiques ainsi que les maires afin de vous garantir une reprise dans les meilleures conditions possibles.

Vous l'avez compris, un protocole sanitaire très strict entrera en vigueur dans les écoles très prochainement et son application modifiera considérablement la vie de vos enfants à l'école :

- 1 mètre de distance entre chaque personne, un sens de circulation, les gestes barrières, arrivées et départs échelonnés des élèves, port du masque continuel pour les adultes, aucune manipulation d'objets, déplacements très limités dans la classe et dans l'école, limitation des espaces communs (cours de récréation)...
- désinfection du matériel, des sanitaires, des zones de contact (interrupteurs, poignées...) dès qu'une personne les touche
- En cas de suspicion chez un enfant ou un adulte celui-ci sera mis en quarantaine dans un premier temps et renvoyé chez lui. L'accueil des élèves dans l'école pourrait alors être remis en cause.
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas de symptômes chez l'enfant ou dans la famille, vérifier la température tous les matins.

Pour le reste de l'année scolaire nous souhaitons par dessus tout garantir le <u>strict</u> respect de ce protocole <u>sanitaire</u> tout en continuant à vous offrir une <u>continuité</u> <u>pédagogique de qualité</u>.

Tout ceci doit être adapté aux <u>moyens humains</u> dont nous disposons sur le RPI Morillon-La Rivière Enverse, qui restent à ce jour très limités.

Afin de répondre aux enjeux soulignés ci-dessus nous avons élaboré un mode de fonctionnement (probablement destiné à évoluer):

Ainsi, il a été décidé pour l'ensemble du RPI de Morillon et La Rivière Enverse de continuer à travailler à distance tel que nous le faisons actuellement. Les avantages sont un travail adapté aux besoins de chacun, des échanges téléphoniques ou en visio, un suivi individuel et ce tous les jours de la semaine. Cela semble difficile voir impossible si nous devons être en classe à la journée avec quelques élèves.

Nous sommes aussi conscientes des réalités de chacun et nous savons que certains d'entre vous aurons des difficultés pour garder leurs enfants. Ainsi, nous vous proposons d'élargir le dispositif d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise aux familles qui justifieraient d'une attestation sur l'honneur de n'avoir aucun moyen de garde de leur enfant.

Concrètement, les enfants qui seraient accueillis à l'école, seraient tous pris en charge par un enseignant du RPI.

En classe, l'objectif ne serait pas d'offrir de nouveaux apprentissages aux enfants ni de les accompagner dans leurs plans de travail de la semaine.

Dans un premier temps, afin de faciliter la désinfection des locaux, cet accueil minimum serait envisagé à l'école de La Rivière Enverse uniquement (pour tous qu'ils soient scolarisés à Morillon ou à La Rivière).

Il n'y aura pas de cantine. L'idéal serait donc un retour à la maison à la mi-journée. Si cela n'est pas possible les élèves présents pourraient apporter un pique-nique froid ne nécessitant pas de réfrigérateur, ni de micro-onde.

Il n'y aura pas de transport scolaire dans un premier temps.

Aussi nous nous rendons compte des efforts que nous vous demandons mais ce fonctionnement permettra à la plupart des élèves de continuer de bénéficier d'un enseignement distanciel efficace seulement si nous accueillons à l'école une minorité d'élèves.

Afin d'organiser l'accueil minimum le plus sereinement possible et surtout dans des conditions qui respectent le protocole sanitaire, les maires souhaitent débuter à partir du 18 mai (et non du 12 mai comme entendu dans les médias).

Afin de nous organiser nous vous remercions donc de compléter le sondage suivant en respectant le modèle ci-dessous **avant le mercredi 6 mai**, par retour de mail.

NOM-Prénom:

Classe:

☐ Je peux garder mon enfant à la maison

☐ Je suis dans l'obligation de me rendre à mon travail et je n'ai aucun moyen de garde de mon enfant. Dans ce cas, je dois fournir une attestation sur l'honneur. Je peux préciser les jours pour lesquels j'aurai besoin d'une garde.

Bien évidement, ces décisions peuvent être remises en question chaque jour en fonction de l'évolution de la situation.

Bien cordialement,

Sylvie Andres (présidente du SIVU scolaire),

Heidi Richard (directrice de La Rivière Enverse),

Cloé Nicoud (directrice de Morillon)